

EMPLOI

10

Mesures pour déboucher
une machine économique Maroc
en plein goulot d'étranglement

N A J I B M I K O U

S E P T E M B R E 2 0 2 4

Préambule

Dans ce petit livret intitulé "Dix mesures pour déboucher une machine économique Maroc en plein goulot d'étranglement", Mr Najib Mikou, consultant en prospective et en études stratégiques, dresse un constat alarmant sur l'état actuel de l'économie marocaine. Il souligne trois grands défis auxquels le pays fait face : une croissance économique stagnante depuis près de quinze ans, un monde rural délaissé et une éducation publique en déclin. Ces éléments, selon l'auteur, contribuent à l'augmentation du chômage, en particulier chez une jeunesse désillusionnée par l'absence de perspectives.

Dans ce contexte, Mr Mikou propose dix mesures concrètes pour sortir le Maroc de cette impasse. Ces propositions touchent plusieurs domaines clés, tels que le monde rural, la jeunesse, l'investissement, l'emploi, la fiscalité, l'économie informelle, et les retraites. L'auteur insiste sur la nécessité d'une approche innovante et audacieuse, adaptée à la nouvelle position internationale du Maroc.

En appelant à des actions structurelles, il vise à insuffler une nouvelle dynamique pour répondre aux attentes socio-économiques des citoyens et assurer une croissance durable. Ces propositions se veulent pragmatiques, en s'appuyant à la fois sur des réformes internes et des opportunités à l'échelle internationale.

Dix mesures pour déboucher une machine économique Maroc en plein goulot d'étranglement

Croissance molle depuis près de quinze ans, monde rural à sec depuis six ans et muselé par une approche essoufflée, école publique en mode reflux depuis plusieurs années. Voilà les trois grandes vanes d'approvisionnement d'un chômage grandissant, d'une jeunesse impatiente de perspectives et d'un ... temps sacrifié.

La nouvelle position internationale du Maroc et le pari fait sur lui par l'ensemble des puissances économiques du moment, de tous horizons, forcent davantage la pression sur le gouvernement et l'ensemble des opérateurs économiques pour faire preuve de plus d'imagination et de détermination, afin de vite déboucher un goulot d'étranglement qui n'a que trop duré et que personne ici comme ailleurs, ne comprend, n'admet, n'arrive à supporter.

Sachant bien que ce diagnostic et cette critique ne suffiront certainement pas à y changer quelque chose, **les 10 mesures ci-après, se veulent une modeste contribution pour y parvenir.**

Dix mesures pour déboucher une machine économique Maroc en plein goulot d'étranglement

Elles consistent en :

Mesure 1 : des actions structurantes et d'ampleur au profit du monde rural

Mesure 2 : un Fonds Intergénérationnel de Solidarité pour nos jeunes

Mesure 3 : une Task Force pour vulgariser et "vendre" la nouvelle Charte d'Investissement au Maroc et à l'étranger

Mesure 4 : une mise en mode TGV de nos machines à création massive d'emplois

Mesure 5 : une dévaluation fiscale au profit de l'entreprise et des ménages

Mesure 6 : une amnistie au profit de l'Economie informelle

Mesure 7 : la crédibilisation des moyens de paiement intra-entreprises

Mesure 8 : le développement des exportations

Mesure 9 : la modernisation et la généralisation de Conseils des Œuvres Sociales publics et privés

Mesure 10 : la réforme des retraites

Mesure 1 : des actions structurantes et d'ampleur au profit du monde rural

Axe 1 : l'industrialisation des produits de terroir au cœur même du monde rural pour transformer l'Economie Sociale et Solidaire d'un moyen éphémère de subsistance à un véritable levier de croissance. Et ce à travers :

a-la massification des productions de terroir selon les atouts de chaque région,

b- une multiplication massive des coopératives,

c- la création de Centres locaux et régionaux de Collecte et de Valorisation (CCV) des produits de terroir, dûment certifiés par les Autorités Compétentes,

d-la création de Sociétés de Mutualisation de l'approvisionnement des CCV en intrants et de Commercialisation de leurs produits (SMC).

Axe 2 : le développement intensif de l'agriculture familiale à travers la distribution de poulets beldis, de bétail, de rushes et d'arbres fruitiers par famille, pour reconstituer et développer la production issue de chacun de ces segments, et en faire une source de consommation et de revenu durable pour chaque famille.

Mesure 1 : des actions structurantes et d'ampleur au profit du monde rural

Axe 3 : un Enseignement ascenseur social :

L'Enseignement devrait basculer d'une perception citadine déphasée, vers celle d'un Enseignement rural, véritable ascenseur social. Un Enseignement porté par des Centres locaux du Savoir et de l'Epanouissement (CSE) où l'enfant reçoit des leçons en trois jours par semaine selon son groupe, soit celui de lundi à mercredi, soit celui de jeudi à samedi, tout en y étant hébergé, nourri, suivi médicalement, puis transporté chez lui à la fin du 3ème jour. Un Enseignement porté également par une discrimination positive au profit des meilleurs lycéens et bacheliers issus du monde rural, pour accéder hors quota, aux facultés nationales sélectives et à des bourses d'études dans de grandes institutions nationales et étrangères.

Axe 4 : un système de Santé innovant et efficace :

La Santé devrait basculer de la logique de l'hôpital citadin, vers celle du Centre Médical dans le Chef-lieu et du Camp Ambulant de Proximité (CAP) dans les zones rurales reculées. Ces deux structures de Santé devraient être dotées de corps médicaux qui se relaient au mois en présentiel, pour qu'ils puissent supporter l'éloignement, et qui se font appuyer en distanciel, de Centres médicaux publics et privés auxquels ils sont connectés en permanence. De même qu'elles devraient bénéficier de l'appui en présentiel, des médecins du Privé, qui y assureraient une présence bénévole, d'une journée par médecin et par mois, au titre du Service à Rendre à la Nation.

Mesure 1 : des actions structurantes et d'ampleur au profit du monde rural

Axe 5 : une forêstation massive

Plantation de 10 millions d'hectares sur 10 ans pour la massification des forêts existantes et la couverture de nouveaux espaces essentiellement dans le Rif, dans les hauteurs autour des Centres urbains et dans les Atlas.

L'objectif est de couvrir les montagnes et les espaces non agricoles du Maroc de forêts qui seront sa ceinture écologique face aux changements climatiques en cours, et l'un de ses gisements naturels pour approvisionner un nouvel écosystème fortement créateur de valeur ajoutée locale et d'emplois massifs aussi bien dans le monde rural que dans nos zones industrielles et nos commerces.

Mesure 2 : un Fonds Intergénérationnel de Solidarité pour nos jeunes

Ce fond est dédié à nos jeunes de 10 ans à 30 ans

1- nos jeunes diplômés à la recherche d'emploi ou porteurs d'une idée de création d'entreprise.

Ce FIS devra financer quatre besoins de nos jeunes de 22 à 30 ans :

a- un stage opérationnel à plein temps, d'insertion professionnelle (SOIP) de 18 à 24 mois en entreprise, sous l'accompagnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de l'Université ou l'institut de formation dont il est issu, de la CGEM, de l'ANAPEC et de l'OFPPT, qui établissent avec l'entreprise d'accueil le programme du stage et suivent le jeune pendant le stage jusqu'à lui remettre une Attestation SOIP à la fin du stage. Outre les modules intensifs de déclinaison pratique du diplôme du jeune ou de sa reconversion, le stage devra comporter un module "langues" pour approfondir les connaissances linguistiques (arabe, français, anglais, espagnol) du jeune. Il sera sanctionné à la fin du SOIP, par des tests par langue, au modèle du Toeic.

Ledit stage est rémunéré à 2000 dh net/mois qui est financé à raison de 75% par le FIS et 25% par l'entreprise d'accueil. Pendant la période de stage le jeune souscrit à sa charge, à l'AMO moyennant un forfait mensuel de 150 dhs à sa charge.

b- l'étude du 1er projet d'entreprise du jeune diplômé porteur d'un projet, par un Pôle d'Accompagnement des Jeunes, créé par le GPBM et relevant intégralement de lui. Ledit PAJ travaille en parfaite coordination avec le jeune diplômé, le système bancaire et la CCG (Caisse Centrale de Garantie) pour le financement du projet une fois validé par ses soins.

Mesure 2 : un Fonds Intergénérationnel de Solidarité pour nos jeunes

c- une prime au mariage du jeune bénéficiaire du FIS. Cette prime intervient au moins 2 ans après que le jeune accroche un CDI (Contrat de travail à Durée Indéterminée) ou crée son entreprise dans le cadre du PAJ. Ladite prime consistera en une Carte Solidarité Intergénérationnelle" (CSI) qui permet au jeune couple d'avoir de multiples avantages sociaux. Outre tous ces avantages, ce point 3 contribuera à régler le grand problème social du célibat tardif, sinon durable, dans notre pays, qui est tenu sous silence complice et assourdissant.

d- une prime à l'acquisition du 1er logement principal du jeune diplômé bénéficiaire du FIS, 2 ans minimum après qu'il accroche un CDI (Contrat de travail à Durée Indéterminée) ou crée son entreprise, et se marie. Cette prime prendra 4 formes complémentaires à savoir, une contribution publique à l'acquisition du logement, une exonération de la TVA sur le prêt acquisition du logement, une exonération des frais d'enregistrement et de conservation foncière du logement acquis et une remise exceptionnelle de 25.000 dh, accordée par le promoteur immobilier, exigée par l'Etat.

2- nos jeunes de 10 ans à 20 ayant quitté le système scolaire sans aucune formation ni diplôme

Le FIS doit financer à leur profit, un "Processus de la 2ème chance" qui pourrait prendre plusieurs formes et durées selon les cas et les situations :

Mesure 2 : un Fonds Intergénérationnel de Solidarité pour nos jeunes

b- rejoindre directement l'une des "Villes de Formation Professionnelle" sans aucune exigence préalable, pour y intégrer un cycle de formation spécifique permettant d'acquérir un métier.

Message 3 : une Task Force pour vulgariser et "vendre" la nouvelle Charte d'Investissement au Maroc et à l'étranger

La Charte d'Investissement a été profondément repensée pour que le secteur privé y trouve des autoroutes d'opportunités, les emprunte avec enthousiasme et assume pleinement le rôle qui doit être le sien dans le domaine économique. D'où l'objectif assigné à la nouvelle Charte d'Investissement, à l'horizon 2035, d'inverser les parts de l'Etat et du privé dans l'Investissement global.

Il est par conséquent, urgent que la vulgarisation et la "vente" de la nouvelle Charte d'Investissement à l'échelle nationale et internationale, soit confiée à une Task-force constituée d'une cinquantaine de brillantes personnalités publiques en exercice ou à la retraite, reconnues pour leur compétence distinctive, une capacité de maîtrise totale du sujet dans ses fins détails, un sens implacable de la pédagogie, de la communication et de la négociation, et un cœur qui bat réellement pour le Maroc.

Elles se constitueraient en plusieurs équipes, les unes pour aller vers nos opérateurs privés au niveau local et les autres parfaitement anglophones, pour aller vers les gros investisseurs internationaux, les multinationales et les fédérations d'opérateurs économiques à travers les grands pays cibles.

Mesure 4 : une mise en mode TGV de nos machines à création massive d'emplois

L'affectation de moyens conséquents, quel qu'en soit le coût, vers les secteurs traditionnellement créateurs massifs d'emplois et de valeur ajoutée. Outre l'Economie Sociale et Solidaire développée plus haut, il s'agit de :

a- l'habitat et BTP à travers la création de Corridors urbanistiques autour de pôles touristiques et des grandes villes, l'adoption du principe de la préférence nationale au profit de nos entreprises de BTP et la possibilité pour nos entreprises de soumissionner d'une façon groupée aux marchés publics, et ce pour augmenter les chances que les grands chantiers en cours et en perspective, profitent grandement à nos entreprises nationales, à l'emploi et à notre croissance économique.

b- l'industrie agro-alimentaire principalement à travers le règlement du problème majeur d'approvisionnement de nos entreprises du secteur en procédant à la création de Centres de Collecte et d'Approvisionnement (CCA) dans le milieu rural où producteurs et entreprises agro-industrielles puissent se rencontrer directement pour assurer un prix de vente équitable pour les premiers et un prix d'achat juste pour les 2èmes. Ceci est de nature à démanteler les circuits d'intermédiations négatives qui grèvent la compétitivité de nos entreprises industrielles et dissuadent nos producteurs agricoles.

Mesure 4 : une mise en mode TGV de nos machines à création massive d'emplois

c- le tourisme en mettant le focus sur nos multiples atouts distinctifs tels que le tourisme écologique, le tourisme culturel, le tourisme du divertissement, le tourisme événementiel, le tourisme sanitaire ...etc, et en créant des corridors touristiques autour des grands pôles touristiques pour étoffer notre offre et répondre aux besoins spécifiques du tourisme local.

d- le textile en forçant son intégration horizontale.

e- le sport, en en faisant une véritable industrie au modèle de celles des pays européens, qui ouvrira des très grandes opportunités à nos jeunes et dotera le Maroc des moyens et des résultats de ses ambitions; le football-newdeal, devant être la locomotive de la dynamique recherchée de professionnalisation de ce secteur tout aussi économique, social que culturel.

f- la Santé, en capitalisant sur notre savoir-faire et sur les infrastructures existantes et en cours de mise en place dans les domaines industriels et médical pour ériger le Maroc en véritable pôle sanitaire pour l'Afrique.

***Mesure 5 : une dévaluation fiscale au profit de l'entreprise et des ménages**

Elle est de nature à impacter directement et à très court terme, aussi bien la compétitivité de nos entreprises que le niveau et la qualité de notre protection sociale. Elle consiste en une baisse significative des charges sociales patronales de l'ensemble des employeurs de tous les secteurs et compartiments d'activités, sans la moindre exception.

Faut-il rappeler ici que les charges sociales patronales dans notre pays sont très prohibitives au point où elles grèvent substantiellement la compétitivité de nos entreprises, dissuadent toute volonté de nouveaux recrutements et encouragent à renforcer les rangs des activités informelles.

Ainsi, on recrutera beaucoup plus et partout, on persuadera les employeurs à déclarer l'ensemble de leur personnel, on persuadera le grand secteur informel à basculer vers le formel, et on persuadera les ménages à recruter différents profils et à déclarer les dizaines de milliers d'agents de service à domicile, suspendus à la nouvelle loi très coûteuse et contraignante, qui a provoqué des renvois massifs de ce personnel très vulnérable.

Mesure 6 : une amnistie pour l'intégration de l'Economie informelle

Un dispositif novateur visant l'intégration progressive sur 10 ans, de l'Économie informelle en trois étapes successives et complémentaires :

a- étape 1 sur 2 ans : une amnistie

Accorder une amnistie sur une durée de 2 ans, à l'ensemble des opérateurs de cette Économie de façon à leur donner le temps de se structurer et de se déclarer en entreprises formelles tout en ayant préalablement eu la garantie de l'Etat qu'il fait table rase sur tout le passé en ne procédant jamais au contrôle des années antérieures à la fin de l'amnistie.

b- étape 2 sur 4 ans : d'abord les droits sociaux des travailleurs

Donner la priorité après l'amnistie de 2 ans, à la déclaration par l'opérateur devenu entreprise formelle, de ses agents à la CNSS en ne payant que le 1/4 du taux de cotisation par an sur 4 ans. Le taux plein commence à la 5ème année après cette 2ème étape.

Mesure 6 : une amnistie pour l'intégration de l'Economie informelle

c- étape 3 sur 4 ans : l'IS suivra

Ne devenir assujetti à l'IS qu'à partir de la 7ème année de formalisation de l'entreprise, à travers un mécanisme étalé sur 4 ans également, à raison d'un taux d'IS de 5% par an jusqu'à atteindre le taux normal de 20%. Ceci s'applique aussi dans le cas de la contribution minimale obligatoire.

Notre pays ne peut se suffire de mesurées disparates et ponctuelles pour parvenir à intégrer les 77% d'entreprises de l'informel. De la même façon qu'il ne peut continuer indéfiniment à appliquer la Loi aux seules 23% d'entreprises formalisées.

Il y va de la justice fiscale, de la crédibilité de l'acte public, des recettes fiscales de l'Etat, des droits sociaux dont des millions de travailleurs sont privés aujourd'hui, et de l'image du pays chez des investisseurs étrangers.

Mesure 7 : la crédibilisation des moyens de paiement intra-entreprises

Pour ceux qui ne le savent pas déjà, au Maroc la 1ère banque est l'entreprise privée, le 1er employeur est l'entreprise privée, le 1er contributeur aux impôts est l'entreprise privée, le 1er contributeur aux charges sociales est l'entreprise privée. Le défi majeur de la nouvelle Charte d'Investissement, est de faire de l'entreprise privée, le 1er investisseur au Maroc. Quoi de plus normal dans un pays qui a fait le choix délibéré d'une Economie libérale où l'entreprise privée doit être l'acteur principal ?!

Sauf que les rapports entre nos entreprises, ont fait surgir deux aléas qui prennent des dimensions de plus en plus inquiétantes, jusqu'à les menacer dans leurs "organes vitaux" à savoir, leur trésorerie et leur viabilité financière et juridique même. Il s'agit des délais de paiement entre elles, qui ont frôlé les 12 mois, et des moyens de paiement entre elles, qui ne couvrent pas suffisamment les entreprises face à leurs clients.

Les effets qui en découlent, s'expriment à travers au moins trois indicateurs, à savoir un taux de mortalité élevé de nos entreprises pourtant créancières, des contentieux en dizaines de milliers dans les tribunaux et des créances douteuses en plusieurs milliards de dhs au niveau des banques

Mesure 7 : la crédibilisation des moyens de paiement intra-entreprises

Si l'Etat s'est fortement investi pendant ces toutes dernières années pour améliorer structurellement les délais de paiement entre entreprises, en commençant par donner l'exemple en réduisant la moyenne de son propre délai de paiement à moins de 40 jours, il n'en demeure pas moins que l'aléa "moyens de paiement" entre entreprises, reste entier et fait grincer la machine économique.

Les chèques en bois sont pléthore, malgré tout le dispositif dissuasif qui les encadre. Certes, une récente note de BAM a apporté plus de sécurité au paiement par chèque, mais d'autres mesures complémentaires devraient suivre pour crédibiliser davantage le moyen de paiement immédiat.

Quant au paiement différé par traite, force est de constater qu'il relève encore, d'un véritable jeu de hasard et appelle de toute urgence, beaucoup plus d'imagination, de benchmark et d'intervention publique draconienne et efficace aux côtés des entreprises créancières.

L'objectif majeur des Pouvoirs publics dans ce cadre, doit consister à "séréniser" le climat des affaires, en forçant des rapports entre entreprises, emprunts de sérieux, de crédibilité et de parfaite solvabilité.

Mesure 8 : le développement des exportations

Un véritable engagement pour le développement des exportations afin de tirer pleinement profit des opportunités qui s'offrent à notre pays à travers ses accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

Quatre actions peuvent secouer notre potentiel dormant en ce domaine, à savoir :

a- vulgariser auprès de nos opérateurs économiques et de nos partenaires étrangers, le détail de nos Accords Commerciaux bilatéraux pour qu'ils en saisissent toutes les opportunités ;

b- activer la création d'une compagnie maritime Afrique/Moyen-Orient, dans le cadre d'un consortium international constitué avec des pays partenaires stratégiques, et soutenir la création de sociétés nationales de transport routier de marchandises vers l'Afrique ;

c- inventer un nouveau régime incitatif à l'export qui s'inspire de ceux préconisés par nos concurrents et par les grandes nations exportatrices. De même qu'il faut appeler les banques à développer une intelligence économique en "toile d'araignée" qui soit moderne, efficace et accessible à tous nos opérateurs ;

Mesure 8 : le développement des exportations

d- inciter par tous les moyens financiers et fiscaux, à la création de Sociétés privées qui mutualisent les Approvisionnements et la Commercialisation (SMC) des TPE/PME et Coopératives.

De telles sociétés auront le double rôle de renforcer la compétitivité de nos TPE/PME/Coopératives à travers des achats d'intrants de grande qualité et aux meilleurs prix sur le marché local et les marchés internationaux, et d'agréger leur offre de marchandises pour profiter d'opportunités commerciales nationales et internationales de plus en plus centralisées, auxquelles jamais une TPE ou une coopérative ou même une PME ne pourra accéder toute seule.

Ce seront de véritables Centrales d'Achats et de Ventes à la disposition des TPE/PME et Coopératives, dont elles seraient actionnaires et dont le Capital pourrait être également ouvert à des opérateurs nationaux et internationaux porteurs de valeur ajoutée à leur objet. Elles devraient être conçues pour être cotées en bourse à terme.

Mesure 9 : la modernisation et la généralisation des Conseils des Oeuvres Sociales

Le projet inédit de l'Etat Social voulu, conçu et porté par Le Souverain, repose sur l'orientation de l'essentiel du fruit du développement économique et de l'effort public vers le développement social dans son sens le plus large. Le but recherché étant de booster d'une façon structurelle et durable le PNB du Maroc (Produit National du Bonheur).

Au-delà de la généralisation de l'AMO à l'ensemble de la population, l'Etat Social visé, consiste en une discrimination positive au profit des populations vulnérables et de la Classe Moyenne à travers principalement le soutien et l'amélioration de leur pouvoir d'achat, leur accès à des infrastructures et à une qualité de soins performants, disponibles et de proximité, leur accès à une Ecole Publique gratuite, bouillon de culture, berceau de valeurs, matrice de l'innovation et véritable ascenseur social, leur accès préférentiel au logement principal.

Le nouveau maillon de modernisation et de généralisation des Conseils des Oeuvres Sociales, consiste en :

a- la mutualisation des Conseils des Oeuvres Sociales publics en Pôle Public des Œuvres Sociales, et la généralisation des services qu'ils offrent, à l'ensemble des fonctionnaires et à leurs familles sans exception,

b- la création d'un Pôle Privé des Oeuvres Sociales qui offre au moins les mêmes services que le Pôle Public proposé, au profit de l'ensemble des salariés affiliés à la CNSS et à leurs familles.

Mesure 9 : la modernisation et la généralisation des Conseils des Oeuvres Sociales

Il est proposé également que le Conseil des Œuvres Sociales Privé soit financé par les banques, les assurances, les sociétés privées agissant dans des secteurs hautement rentables tels que les hydrocarbures, la pêche hauturière et les mines.

Un Conseil Supérieur des Œuvres Sociales devrait voir le jour pour assurer la modernisation, l'harmonisation, la supervision et le contrôle des deux Pôles des Conseils public et privé.

Faut-il rappeler ici que les quelques Conseils des Œuvres Sociales et assimilés existants aujourd'hui, offrent notamment, à leurs adhérents :

- Ø des Economats qui leurs vendent les principaux produits alimentaires et l'électroménager au prix de gros,
- Ø différents prêts à des taux préférentiels,
- Ø une assurance maladie complémentaire à un coût symbolique, qui couvre intégralement les maladies chroniques et les interventions lourdes au Maroc et à l'étranger,
- Ø des remises significatives sur des projets de logement conventionnés,
- Ø des remises substantielles sur les prix du transport ferroviaire,
- Ø l'accès à des clubs de sport, à des centres d'estivage et à des restaurants à des prix très préférentiels.

Mesure 9 : la modernisation et la généralisation des Conseils des Oeuvres Sociales

Grâce à la généralisation, à la mutualisation et à la modernisation proposées ici, les deux "Pôles Conseils des Oeuvres Sociales" pourraient élargir leur intervention à bien d'autres services essentiels non couverts jusqu'à présent, avoir plus de poids pour négocier de meilleurs tarifs et une meilleure qualité de service auprès de leurs différents partenaires, et faire baisser par conséquent, d'une façon significative, le coût que paient leurs adhérents pour chaque service.

Mesure 10 : une réforme novatrice des retraites

Épineuse et complexe cette réforme tellement ses enjeux sociaux, économiques et financiers sont énormes, et tellement les choix et les arbitrages ne sont nullement aisés.

Faut-il faire supporter la réforme au salarié et au retraité ou faut-il le faire assumer par l'Etat et l'entreprise ou encore par les deux compartiments Capital et Travail à la fois ?

C'est autant d'enjeux et de questions qui n'autorisent ni précipitation ni populisme gratuit et qui appellent un sens aigu de la responsabilité et de vigilance.

Ce dont il est question aujourd'hui c'est que les fonds des Caisses de retraites ne sont pas élastiques à souhait, tellement il y a moins de travailleurs pour un retraité et donc l'on risque à un horizon immédiat, de ne plus avoir suffisamment de fonds pour honorer les pensions de retraite.

Il est permis de supposer ici que si ce dossier a pris autant de temps c'est que l'on a tous été piégé à tourner autour des mêmes solutions en circulation depuis assez longtemps. Il me paraît donc, plus judicieux de prospecter des voies et moyens en dehors du "carré" actuel.

Sortir du carré c'est voir dans quelle mesure l'on puisse réformer sans pénaliser ni le Capital, en raison du manque de moyens aussi bien chez l'Etat que chez l'entreprise, ni le Travail, en raison du niveau actuel aussi bien des salaires que des pensions.

Mesure 10 : une réforme novatrice des retraites

Sortir du carré c'est porter le focus sur de nouveaux propulseurs, dont je citerai le propulseur de la "longévité" des marocains qui frôle les 80 ans maintenant, le propulseur de gestion des Caisses de retraites, et enfin le propulseur de l'intégration de l'Économie informelle.

1- Propulseur "longévité" et son corollaire, l'âge de départ en retraite :

L'âge de départ en retraite à 60 ans est là depuis que la longévité au Maroc était autour de 49 ans. Tout a changé : le mode de vie, les moyens, les conditions de travail, la santé, l'état d'esprit, les rapports sociaux, la durée de vie ...etc. Bref, TOUT. Et donc rien ne justifie plus aujourd'hui un départ en retraite à 60. Cet âge doit devenir élastique selon les secteurs d'activité professionnelle et les niveaux de pénibilité sociale.

Cette mesure pèsera fortement dans l'équation réforme des retraites à travers l'augmentation substantielle et automatique de la masse additionnelle des contributions salariales et patronales qui seraient versées aux Caisses de retraites.

Mesure 10 : une réforme novatrice des retraites

2- Propulseur "Gestion des Fonds des retraites" :

Il s'agit là du fruit des contributions de plusieurs générations de fonctionnaires de l'Etat et de salariés du secteur privé, accumulées sur plusieurs décennies de labeur qui atteignent plusieurs centaines de milliards de Dhs. Ne serait-ce pas plus judicieux de prospecter plutôt de nouveaux moyens d'optimiser leur fructification au grand profit de l'Économie nationale et des retraités, au lieu d'aller demander encore plus d'efforts et de sacrifices aux salariés, aux retraités, aux entreprises et à l'Etat ?!!

Dans cette perspective, il est proposé ce qui suit :

a- la mutualisation de la gestion de l'ensemble des fonds des Caisses de retraite publiques et privées à travers la création d'un Fonds Commun d'Investissement qui soit géré par une S.A cotée en bourse, et dont l'actionnariat serait ouvert au grand public résident au Maroc et à l'étranger.

b- la recherche de l'argent là où il se trouve à flot en orientant l'argent dudit Fonds vers des placements novateurs et plus rentables à travers notamment :

- ☒ le rachat partiel ou total d'une banque publique ou privée de la place,
- ☒ le rachat d'une compagnie d'assurance de la place,
- ☒ l'investissement dans des fonds et projets de l'Etat et/ou pour le compte de l'Etat, certifiés rentables,
- ☒ le placement classique dans des OPCVM, Bons du Trésor, titres cotés en bourse ... etc,

Mesure 10 : une réforme novatrice des retraites

2- Propulseur "Gestion des Fonds des retraites" :

Il s'agit là du fruit des contributions de plusieurs générations de fonctionnaires de l'Etat et de salariés du secteur privé, accumulées sur plusieurs décennies de labeur qui atteignent plusieurs centaines de milliards de Dhs. Ne serait-ce pas plus judicieux de prospecter plutôt de nouveaux moyens d'optimiser leur fructification au grand profit de l'Économie nationale et des retraités, au lieu d'aller demander encore plus d'efforts et de sacrifices aux salariés, aux retraités, aux entreprises et à l'Etat ?!!

Dans cette perspective, il est proposé ce qui suit :

a- la mutualisation de la gestion de l'ensemble des fonds des Caisses de retraite publiques et privées à travers la création d'un Fonds Commun d'Investissement qui soit géré par une S.A cotée en bourse, et dont l'actionnariat serait ouvert au grand public résident au Maroc et à l'étranger.

b- la recherche de l'argent là où il se trouve à flot en orientant l'argent dudit Fonds vers des placements novateurs et plus rentables à travers notamment :

- ☒ le rachat partiel ou total d'une banque publique ou privée de la place,
- ☒ le rachat d'une compagnie d'assurance de la place,
- ☒ l'investissement dans des fonds et projets de l'Etat et/ou pour le compte de l'Etat, certifiés rentables,
- ☒ le placement classique dans des OPCVM, Bons du Trésor, titres cotés en bourse ... etc,

c- Soutien des Caisses de retraite publiques par une taxe parafiscale de 0,7% à l'importation.

Mesure 10 : une réforme novatrice des retraites

3- Propulseur "intégration de l'Economie informelle" moyennant le dispositif proposé plus haut.

Il est à relever pour conclure cette mesure, que tout le dispositif alternatif de sauvetage des Caisses de retraites proposé ici, ne repose en rien ni sur le Capital ni sur le Travail. Bien au contraire, il préserve leur position actuelle et permet aux Caisses de retraite de devenir un grand acteur de l'Economie nationale et un garant pérenne de pensions de retraite dignes, sans que ça ne soit au dépend des salariés et retraités actuels et des générations futures.

C'est au prix de telles mesures que le Maroc renouera avec une croissance suffisamment forte et durable pour répondre aux attentes de sa jeunesse et pour être bien à l'aise et cohérent dans ses "nouveaux habits" de pays émergent, crédible et respecté.

Najib

MIKOU

ABOUT ME

Najib Mikou est consultant indépendant spécialisé dans la Prospective et les Etudes Stratégiques, et dans le même temps opérateur économique à la tête de deux entreprises spécialisées dans le négoce international.

Par le passé, il a occupé différents postes de Direction dans le Secteur Public notamment en qualité de Directeur du Développement à Maroc Foodex et de Directeur Général de Maroc Taswiq.



Najib Mikou est également un acteur très actif de la Société Civile depuis plusieurs années, à travers ses multiples publications à caractère financier, économique, politique, social et culturel, sa présidence de l'Association économique Alliance Pro et ses positions de vice-président de l'Alliance des Économistes Istiqlaliens et de membre d'organes du Parti de l'Istiqlal.

Il est lauréat d'un 3ème Cycle en Sociologie du Développement à l'Université d'Aix-en Provence, du Cycle Supérieur du Commerce International à l'ISCAE à Casablanca et d'un Master en Management Stratégique à l'ESSEC à Paris.